Analyse des impacts sur l’environnement dans les analyses d’impact réglementaire

Complément méthodologique, 2026



Québec

Table des matières

1. Introduction ____ **3**

2. Évaluation des impacts dans le cadre du processus AIR ____ **3**

3. Les impacts sur l'environnement dans le cadre du processus AIR ____ **3**

4. La monétisation ____ **4**

Monétisation des services écosystémiques et des externalités ____ 4

Monétisation des gaz à effet de serre ____ 7

5. Ressources méthodologiques ____ **7**

6. Personne-ressource ____ **8**

Références bibliographiques ____ **9**

1. Introduction

En vertu de la *Politique nationale sur l'allègement réglementaire et administratif envers les entreprises* (ci-après « la Politique »), toute proposition législative ou réglementaire qui a un impact sur les entreprises ou qui les concerne doit être accompagnée d'une analyse d'impact réglementaire (AIR) lorsqu'elle est soumise au Conseil exécutif (Conseil des ministres).

Au-delà du document produit, l'AIR est une façon structurée d'établir les conséquences prévisibles des projets de loi et de règlement, en les départageant, d'une part, en coûts et, d'autre part, en avantages. Elle fait état des effets résultant de l'introduction de nouvelles règles ou de changements à des règles existantes. L'objectif principal d'une AIR est de fournir l'information nécessaire à une prise de décision éclairée lorsque le projet de loi ou de règlement est présenté au Conseil des ministres.

En ce sens, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) recommande que les AIR évaluent l'ensemble des impacts des projets de loi et de règlement en appliquant un principe de proportionnalité. Une évaluation complète des impacts des projets de loi et de règlement est monnaie courante dans la vaste majorité des pays membres de l'OCDE. Dans un principe de proportionnalité, si un règlement a des impacts importants sur d'autres entités que les entreprises, le ministère ou l'organisme concerné devrait l'évaluer dans le cadre de son AIR.

2. Évaluation des impacts dans le cadre du processus AIR

Comme la plupart des lois et règlements ont d'autres finalités que le développement économique, une évaluation des impacts de la réglementation sur la qualité de vie des citoyens et de ses effets économiques, sociaux et environnementaux permet de déterminer si le gouvernement atteint la finalité désirée du projet de loi ou de règlement.

Les AIR sont d'importants outils d'aide à la décision, elles jouent un rôle central afin de synthétiser toute l'information nécessaire à la prise de décision dans un même document. Une évaluation complète des impacts permet également de mettre en perspective les impacts sur les entreprises par rapport aux autres effets anticipés. Elle favorise aussi une intégration et une coordination accrues des politiques publiques au sein du gouvernement du Québec, car elle permet aux différents ministères de mesurer l'impact de certaines politiques publiques sur leur organisation ou sur leur clientèle.

Par exemple, plusieurs ministères ou organismes ont des impacts sur les champs de compétences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs (MELCCFBFP) ou du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). L'évaluation des effets d'un projet de loi ou de règlement sur l'environnement ou les municipalités permet au gouvernement d'adapter ses politiques afin de minimiser ses effets négatifs ou d'indemniser financièrement les acteurs touchés.

3. Les impacts sur l'environnement dans le cadre du processus AIR

Cette section propose quelques méthodologies pour les impacts environnementaux les plus fréquents pour une loi ou un règlement.

Gaz à effet de serre

Si le projet entraîne un impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec, l'AIR devrait en tenir compte. L'outil proposé pour aider les autres ministères ou organismes (MO) dans la monétisation des émissions de GES est la valeur carbone.

La valeur carbone[1] est un outil couramment utilisé dans les analyses économiques afin de tenir compte de l'effet d'un projet au regard des émissions de GES générées ou évitées par celui-ci, et donc de son incidence sur les changements climatiques.

> ***Valeur carbone** : Valeur monétaire que la société accorde à l'émission (ou au retrait) d'une tonne de dioxyde de carbone équivalent (exprimée en $/t éq. CO_2).*

En effet, les nouvelles émissions de GES nécessiteront la mise en œuvre de nouvelles mesures d'atténuation qui entraîneront des coûts supplémentaires pour la société québécoise, y compris les entreprises. L'effet d'un projet sur les émissions de GES au Québec peut être considéré comme un coût ou un bénéfice dans ce cadre d'analyse, selon qu'il génère de nouvelles émissions ou, au contraire, qu'il permet d'en éviter.

Externalités

Les externalités à considérer dans l'AIR se rapportent aux impacts économiques, mais aussi biophysiques et sociaux, ainsi qu'aux répercussions négatives sur la santé découlant des projets soumis à l'évaluation environnementale. Par exemple, quelques acteurs pratiquant des activités ayant des externalités négatives profitent de l'ensemble des bénéfices de ces dernières sans en assumer la totalité des coûts. La société assume ces coûts de différentes manières. Le MO doit estimer la valeur de ces externalités et les comptabiliser comme des coûts ou des avantages.

Gain ou perte de services écologiques

Les biens et services écologiques (ou écosystémiques) sont définis comme les multiples avantages directs et indirects retirés par les humains des écosystèmes naturels[2]. La perturbation ou la destruction de milieux naturels (forestiers, humides, hydriques ou autres) conduit à une réduction de leurs fonctions écologiques, donc des services rendus par ces écosystèmes. Par conséquent, cette situation entraîne des pertes économiques pour la société. Ainsi, la différence dans le niveau (qualité et quantité) de services écologiques par rapport au scénario de référence doit être considérée comme un coût ou un avantage du projet.

4. La monétisation

Monétisation des services écosystémiques et des externalités

L'évaluation de la valeur des biens et services négociés sur les marchés présente peu d'enjeux méthodologiques. *A contrario*, l'évaluation de la valeur des biens et services non marchands, tels que la plupart des services écologiques (ou écosystémiques), présente son lot de difficultés méthodologiques.

---

[1] Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs suggère l'utilisation du terme « valeur carbone » pour des raisons de simplicité. Cependant, ce concept n'est pas différent du concept de « valeur sociale du carbone » ou de « valeur tutélaire du carbone ».

[2] MEA (2005).

Pour pallier ces difficultés, plusieurs méthodes indirectes d'évaluation de la valeur de ces biens et services non marchands existent.

Les différentes méthodes ont en commun de quantifier les externalités des biens non marchands en analysant les comportements des individus. Une des approches couramment utilisées pour évaluer la valeur des biens de nature non marchande, selon l'OCDE, est celle qui est fondée sur les préférences révélées. Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des méthodes d'évaluation économique utilisées pour évaluer les services écosystémiques[3].

Tableau 1 : Méthodes d'évaluation économique utilisées pour évaluer les services écosystémiques

Méthode d'évaluation	Description	Exemples de services écosystémiques visés
Valeur marchande ajustée	Utilisation des prix de marché ajustés pour tenir compte des distorsions éventuelles (dues, par exemple, à des taxes, à des subventions ou à des pratiques non concurrentielles).	Cultures, bétail et forêts
Estimation de la fonction de production	Estimation d'un service écosystémique pris en compte comme intrant du processus de production et évalué du point de vue de son effet sur un certain niveau de production. Les services écosystémiques sont fréquemment évalués en tant qu'intrants productifs. Cette approche peut être appliquée à toute une gamme de biens marchands (de consommation), mais elle a également été utilisée pour évaluer des services de régulation et de « protection » (p. ex. contre les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes).	Effet sur les activités récréatives
Préférences révélées	Examen des dépenses effectuées en relation avec des biens marchands associés à des services écosystémiques. Pour les biens marchands de substitution, une approche fondée sur les dépenses de comportement préventif ou d'atténuation (p. ex. les dépenses visant à éviter des dommages, comme l'achat d'eau en bouteille ou l'installation de double vitrage) peut être appliquée. La méthode des coûts de déplacement peut aussi être utilisée dans le cas de biens marchands complémentaires (p. ex. les frais de voyage dans un but de loisirs). Enfin, lorsqu'un service écosystémique est une caractéristique du bien marchand, la méthode des prix hédonistes peut être appliquée (p. ex. en examinant l'impact de la quantité d'espaces verts sur les prix immobiliers).	Qualité de l'eau, tranquillité, loisirs et avantages d'agrément (Les applications de cette méthode se trouvent à l'annexe II.)
Préférences déclarées	Réalisation d'enquêtes pour connaître le consentement à payer en relation avec une modification de l'environnement (évaluation contingente) ou en demandant aux individus de choisir entre différents niveaux de services environnementaux à des prix différents pour déterminer leur consentement à payer (modélisation des choix).	Qualité de l'eau, conservation des espèces, valeurs de non-usage

[3] OCDE (2018), p. 356.

Méthode d'évaluation	Description	Exemples de services écosystémiques visés
Bien-être subjectif	Utilisation de réponses à des enquêtes mesurant le bien-être subjectif et étude du degré auquel les indicateurs liés aux écosystèmes sont des déterminants du bien-être. L'évaluation peut nécessiter de se pencher sur l'arbitrage revenu/écosystèmes pour atteindre un niveau donné de bien-être subjectif.	Qualité de l'eau, conservation des espèces selon la disponibilité d'indicateurs adaptés

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble des méthodes d'évaluation basées sur la méthode des préférences révélées[4].

Tableau 2 : Application des méthodes de préférences révélées

Méthode	Comportements observés	Cadre théorique	Types d'applications
Méthode des prix hédonistes	Achat d'un bien immobilier; choix d'un emploi	Demande de produits différenciés	Qualité de l'environnement; méthode risque-salaire
Méthode des coûts de déplacement/modèles de demande d'activités récréatives	Participation à une activité récréative en un lieu donné	Production des ménages; biens complémentaires	Demande d'activités récréatives
Modèles de comportements de prévention/dépenses de protection	Coûts en temps; achat pour éviter des dommages	Production des ménages; biens de substitution	Santé : mortalité et morbidité

Note : Le guide de l'OCDE présente des études de cas où les méthodes précédemment mentionnées sont utilisées.

Pour des raisons de disponibilité de temps et de ressources dans l'évaluation, le MO pourrait ne pas utiliser une des méthodes d'évaluation citées ci-dessus. Dans ce cas, la méthode de transfert de valeurs peut être utilisée. Elle consiste à utiliser les résultats de la littérature scientifique et à les transférer au projet. Si le MO souhaite utiliser cette méthode, l'OCDE consacre le chapitre 6 de son guide (OCDE, 2018) à cette technique d'évaluation.

Toutefois, la méthode de transfert doit être utilisée avec beaucoup de prudence, car elle comporte des limites, spécialement pour les questions environnementales. En effet, les éléments liés au capital naturel doivent être considérés comme faisant partie d'un système. La traduction de leurs valeurs en unités marginales de production doit faire l'objet d'une contextualisation précise et détaillée. Pour considérer ces limites, le MO qui a recours à la méthode de transfert de valeurs devrait tenir compte des différences (climatiques, biophysiques, socioéconomiques, culturelles, etc.) entre les territoires étudiés et celui où a lieu le projet. Le MO devrait également indiquer ses sources d'information, une description de la

[4] OCDE (2018), p. 63.

méthodologie empruntée à un cas précis de la littérature et une description des caractéristiques particulières des projets qui peuvent justifier la comparaison des résultats.

Enfin, un transfert ne peut pas être plus fiable que l'estimation initiale sur laquelle il repose. Compte tenu du faible nombre d'études originales de qualité pour de nombreux types de valeurs non marchandes et étant donné que celles qui répondent à ce critère n'ont généralement pas été spécialement conçues pour servir au transfert d'avantages, un transfert de valeur scientifiquement valable peut être impossible. Dans ce cas, le MO devrait utiliser une des techniques d'évaluation présentée dans le tableau 2.

Monétisation des gaz à effet de serre

Pour la monétisation des GES, le MO devrait utiliser les lignes directrices[5] publiées par le MELCCPBFP. Le tableau 3 rappelle les valeurs proposées par les lignes directrices.

Tableau 3
Valeur carbone recommandée par le gouvernement du Québec
(en dollars de 2026 par t éq. CO_2)

Année	Valeur carbone	Année	Valeur carbone
2025	280	2038	890
2026	320	2039	950
2027	360	2040	990
2028	410	2041	1 040
2029	450	2042	1 070
2030	490	2043	1 120
2031	560	2044	1 160
2032	600	2045	1 210
2033	650	2046	1 260
2034	700	2047	1 310
2035	750	2048	1 360
2036	800	2049	1 420
2037	850	2050	1 470

5. Ressources méthodologiques

Pour l'évaluation des autres impacts environnementaux, plusieurs ouvrages de référence existent. Ils peuvent être utilisés en fonction du contexte. La référence la plus exhaustive en termes d'évaluation des impacts environnementaux est probablement le guide *Analyse coûts-avantages et environnement* publié

[5] MELCCFP (2026). *Utilisation de la valeur carbone au gouvernement du Québec — Lignes directrices*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/outils/lignes-directrices-valeur-carbone.pdf.

par l'OCDE. Ce document présente notamment les différentes méthodes théoriques d'évaluation environnementale, les éléments essentiels de l'analyse coûts-avantages, ainsi que les méthodes d'évaluation spécifiques à certaines problématiques environnementales. Ces problématiques incluent les impacts sur le capital naturel, la durabilité, les services écosystémiques, la biodiversité, le coût social du carbone et les risques pour la santé.

OCDE (2018). *Analyse coûts-avantages et environnement : avancées théoriques et utilisation par les pouvoirs publics*, Éditions OCDE, Paris. Disponible en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/9789264300453-fr.

Au Québec, le ministère des Transports et de la Mobilité durable produit également un guide méthodologique sur les analyses avantages-coûts, qui incluent plusieurs paramètres à caractères environnementaux. Il présente notamment des estimations permettant d'évaluer les coûts associés aux émissions de polluants atmosphériques et propose une valeur statistique de la vie.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (2023). *Guide de l'analyse avantages-coûts des projets publics en transport routier — Paramètres*, 20 p. Disponible en ligne : https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/entreprises-reseaux-routier/guides-formulaires/documents-gestionprojetsroutiers/guide-avantages-couts-projets-publics.pdf.

6. Personne-ressource

Pour toute question ou pour obtenir de l'assistance concernant la monétisation de la nature ou les questions méthodologiques relatives à l'environnement, vous pouvez contacter la Direction de la gouvernance et de l'évaluation de programmes du MELCCFBFP à l'adresse suivante : ecn@environnement.gouv.qc.ca.

Références bibliographiques

MEA (2005). *Ecosystems and Human Well-Being: Synthesis*, Millennium Ecosystem Assessment, Washington D.C., World Resources Institute, 155 p. Disponible en ligne : http://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf

MELCCFP (2021). *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*, Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs, 21 p. Disponible en ligne : https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/analyse-environnementales-milieux-humides-hydriques.pdf.

MELCCFP (2022). *Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre*, Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs, 114 p. Disponible en ligne : http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/guide-quantification/guide-quantification-ges.pdf.

MELCCFP (2026). *Utilisation de la valeur carbone au gouvernement du Québec — Lignes directrices*, Québec, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs, 27 p. Disponible en ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/outils/lignes-directrices-valeur-carbone.pdf.

OCDE (2018). *Analyse coûts-avantages et environnement : avancées théoriques et utilisation par les pouvoirs publics,* Éditions OCDE, Paris. Disponible en ligne : http://dx.doi.org/10.1787/9789264300453-fr.

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques, Protection
de la biodiversité,
Faune et Parcs

Québec